

FORMULAIRE DE PARRAINAGE

pour l'admission d'un membre étranger

A Montreuil

Je soussigné
de l'Entreprise
déclare être parrain de l'Entreprise

laquelle demande son admission à la CHAMBRE SYNDICALE

DES ENTREPRISES DE DEMENAGEMENT, GARDE MEUBLES ET SELF STOCKAGE DE FRANCE.

A titre de parrain, je certifie que l'entreprise

- effectue régulièrement des déménagements selon les usages de la profession,
- qu'elle m'est connue,
- qu'elle est parfaitement honorable,
- que sa solvabilité et sa correction commerciale ne font pas de doute.

A

Le

Signature et cachet de l'Entreprise

RESPONSABILITE DES PARRAINS

Quand une entreprise devient membre de la Chambre syndicale, elle est appelée à être correspondante de ses confrères dont elle doit être à même d'exécuter correctement les ordres reçus, encaisser des sommes qui peuvent être importantes, avoir à les transmettre à ses mandants et, en toute chose, suivre les règles de la profession tant vis-à-vis de ses confrères que de la clientèle.

Il importe de ne pas parrainer à la légère une entreprise demandant son admission car, en cas de mécomptes ultérieurs, la responsabilité au moins morale des parrains est engagée.

Les parrainages ne sont valables que s'ils sont établis par des membres adhérents de la Chambre syndicale ayant la qualité de membres titulaires depuis deux ans au moins (succursales exclues), qui sont à jour de leurs obligations syndicales et sont totalement indépendantes du candidat.